



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة  
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织

# Conférence des Parties à la Convention internationale contre le dopage dans le sport

# 5CP

Cinquième session  
Paris, Siège de l'UNESCO, Salle II  
29-30 octobre 2015

Distribution limitée

ICDS/5CP/Inf.6  
3 novembre 2015  
Original anglais

## RAPPORT ORAL DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES 2015

1. J'ai le plaisir de fournir un bref résumé de la cinquième session de la Conférence des Parties (que je désignerai dans le présent rapport sous l'appellation « la COP »). Je résumerai les événements en suivant l'ordre du jour, même si, par la force des choses, l'examen de certains points s'est retrouvé à cheval sur les deux jours. Je tenterai d'attirer l'attention sur un certain nombre de points mais, ce faisant, je ne pourrai naturellement pas mentionner toutes les questions ni donner acte de toutes les interventions. Toutefois, il en sera intégralement rendu compte dans mon rapport écrit.
2. Le matin de l'ouverture de la session, la COP a assisté à une déclaration liminaire pertinente de la Directrice générale, puis aux allocutions de plusieurs invités d'honneur représentants les institutions gouvernementales sportives de divers États parties. Chacun des orateurs a insisté sur l'utilité et l'importance de la Convention de l'UNESCO contre le dopage, et a réaffirmé son engagement en faveur des principes qui y sont énoncés. La Convention a été saluée en tant qu'instrument aussi pertinent aujourd'hui, dans sa dixième année, que dans sa première année.
3. La COP est ensuite passée aux travaux de la cinquième session. Le Président a ouvert la session et invité les membres de la COP à adopter le rapport final de la quatrième session, ainsi qu'à adopter l'ordre du jour et le calendrier, ce qui a été fait. Le Président a habilement facilité l'élection du président de la cinquième session, de quatre vice-présidents et d'un rapporteur, représentant les six groupes électoraux de l'UNESCO. Après la gestion rapide de cette étape, la COP disposait d'un Bureau complet pour l'aider à traiter les questions de la cinquième session.
4. La plupart des travaux opérationnels de la cinquième session ont été consacrés à l'élaboration de processus et d'outils pratiques. En particulier, la COP s'est penchée sur l'adoption et l'utilisation d'un nouvel emblème pour les activités menées au titre de la Convention, et sur un projet de lignes directrices pour l'utilisation de cet emblème. La COP s'est également penchée sur un nouvel outil de conformité et sur les lignes directrices relatives à l'utilisation de cet outil.
5. Un certain nombre d'interventions utiles ont aidé la COP dans ses travaux sur ces deux questions. Conformément à une proposition de la Finlande, un groupe de travail ad hoc a étudié

les emblèmes soumis à l'examen de la COP. Le Ghana a informé la COP que le groupe de travail (après s'être réuni et avoir débattu de la question) lui recommandait une sélection de deux emblèmes possibles pour qu'elle les examine. La COP a fait son choix à la majorité des voix. Au nom du Président, je remercie tous les États parties ayant pris part au groupe de travail ad hoc pour leurs efforts et leur coopération, lesquels ont permis d'arriver à ce résultat.

6. S'agissant de la fonction de vérification de la conformité et des documents connexes, le Secrétariat a élaboré une version amendée des matériels pertinents avec l'aide des États parties. La COP a examiné le projet et a pris note des commentaires utiles fournis par le Canada, la France, Monaco et la Grenade sur le texte. La COP a adopté le texte révisé. Elle a également adopté une proposition visant à étendre le rôle de son Bureau pour qu'il l'assiste davantage.

7. Concernant la Convention, l'Australie a présenté un projet de résolution relatif à son interprétation. Ce texte avait été fourni aux États parties avant la session de la COP. L'Australie a expliqué qu'elle avait proposé cette résolution pour assurer la cohérence entre le Code (2015) et la Convention, et en particulier pour résoudre une légère divergence entre eux. (Ce problème avait été soulevé précédemment et traité par la résolution 2CP/5.2 en 2009.)

8. L'Australie a noté que cette divergence risquait d'entraîner une mauvaise application du Code. Le Secrétariat a suggéré de modifier légèrement la formulation proposée à la COP. Une version légèrement révisée de la résolution a été adoptée par la COP.

9. La COP a reçu un rapport exhaustif de M. David Howman au sujet du Code. M. Howman a fait référence à un certain nombre d'activités clés entreprises par l'Agence mondiale antidopage (AMA) depuis la quatrième session de la COP, concernant tout particulièrement les questions relatives à l'application du Code de 2015. M. Howman a souligné que le Code était un document d'ensemble, adopté à l'échelle mondiale et diffusé par l'AMA, mais qu'il ne s'agissait pas d'un instrument de l'AMA.

10. M. Howman a expliqué à la COP que l'AMA chercherait à évaluer le respect du Code de manière qualitative en se penchant sur l'efficacité globale d'un programme antidopage, ainsi que sur le respect des grands principes. L'AMA proposerait une aide concrète basée sur la collaboration à toutes les organisations de lutte contre le dopage concernant les questions de conformité. M. Howman a insisté sur l'importance du travail actuellement mené par les organisations régionales antidopage (ORAD) et sur le rôle essentiel qu'elles jouaient dans la lutte effective contre le dopage.

11. M. Howman a fait rapport à la COP sur l'intégration au sein des organisations antidopage de techniques visant à collecter des informations et des renseignements, et a souligné l'importance de cet aspect dans la création d'une base solide pour la lutte contre le dopage dans toutes ses dimensions. Il a rappelé à la COP que le Code de 2015 était axé sur des techniques non analytiques susceptibles d'être utilisées pour mettre au jour des tricheries, mettre en évidence le rôle de l'entourage dans l'incitation et l'aide à la tricherie, et prendre des sanctions plus longues et plus efficaces en cas de tricherie. M. Howman a souligné une nouvelle fois à quel point la collecte d'informations et de renseignements était capitale pour atteindre ces objectifs.

12. M. Howman a informé la COP au sujet de la conclusion de plusieurs accords de partenariat importants entre l'AMA et l'industrie pharmaceutique. Il l'a également informée de la façon dont le Passeport biologique de l'athlète serait affiné de sorte qu'il reste le premier outil de détection pour les organisations antidopage.

13. M. Howman a insisté sur l'importance de l'éducation fondée sur les valeurs et du travail de prévention, et a signalé que l'AMA continuait d'élaborer des contenus pour aider les organisations antidopage à proposer une telle éducation. Des partenariats ont été conclus pour créer une source pédagogique unique.

14. M. Howman a souligné que le dopage demeurait un grave problème de santé publique. Le dopage n'était pas une activité limitée aux sportifs de haut niveau. L'abus de substances dopantes, lié en particulier à un mode de vie et non à des raisons sportives, se répandait de façon inquiétante. Ce risque croissant et grave pour la santé publique s'accompagnait d'un problème d'ordre public, car la criminalité organisée alimentait la demande en substances dopantes créée par l'utilisation « sociétale » de ces substances. Il s'agissait d'un problème de taille pour tous les gouvernements.

15. M. Howman a mis en évidence un certain nombre d'enjeux actuels dans la lutte contre le dopage, notamment la nécessité d'améliorer la qualité et l'efficacité des programmes alors que les investissements stagnent, et la nécessité de mettre davantage en avant le message relatif à la santé publique et celui relatif à l'ordre public pour souligner les répercussions néfastes et sinistres qu'a le dopage sur la société. Il a conclu son rapport en remerciant les représentants des gouvernements présents, l'engagement et le soutien des États parties étant essentiels à la réussite de l'action antidopage.

16. La COP a assisté à une présentation éclairante et motivante concernant l'utilisation qui est faite à travers le monde du Fonds volontaire. Les initiatives présentées ont un impact réel sur la propreté du sport et ont été chaleureusement applaudies par la COP. D'autre part, les rapports financiers établis au sujet du Fonds volontaire ont été soumis à la COP qui en a pris acte. La COP a remercié les membres sortants du Comité d'approbation et a souhaité la bienvenue aux membres de cet organe qui venaient d'être élus. La COP a élu le nouveau Comité d'approbation. Le Président a remercié les États nouvellement élus et a fait siens les remerciements chaleureux exprimés par la Grenade à l'égard des membres sortants.

17. Suite à une demande du Danemark, le Secrétariat a indiqué que la question de la personnalité juridique des ORAD manquait encore de clarté et de cohérence, ce qui rendait difficile la mise en place d'un nouveau modèle de financement direct. Les activités des ORAD financées par le biais des demandes directes des États parties demeuraient toutefois une composante essentielle du travail antidopage, et le financement lui-même de telles activités par des demandes faites au niveau national n'était pas menacé.

18. La COP a pris acte des rapports sur la conformité des États parties établis par le Secrétariat, et a eu la possibilité d'écouter le compte rendu détaillé du Secrétariat concernant le résultat du projet de politique antidopage qu'elle avait approuvé à sa quatrième session. Ce projet s'était achevé récemment, en octobre 2015. L'organe responsable du projet a présenté à la COP un examen approfondi et a décrit en détail les principaux obstacles rencontrés et les enseignements tirés du projet. Les participants ont réservé un accueil chaleureux et attentif à cette présentation. Les gouvernements ont certainement pris note des commentaires formulés concernant la fonction de quasi « création de législations » accordée à l'AMA en lien avec le Code et les problèmes que cela pouvait susciter pour les gouvernements.

19. La Norvège a signalé que les gouvernements auraient besoin de temps pour assimiler l'ensemble des incidences du rapport. Le Danemark a fait observer (comme d'autres États parties) que la question de la mise en œuvre et du financement du suivi resterait non résolue à l'issue de la cinquième session.

20. Les membres de la COP ont été heureux de revoir leur ancien collègue, Paul Marriott-Lloyd, à la cinquième session. M. Marriott-Lloyd informait le Secrétariat au sujet des réformes apportées à l'outil de vérification de la conformité Anti-Doping Logic, qui était utilisé pour évaluer le respect de la Convention par les États parties. M. Marriott-Lloyd a expliqué un certain nombre de détails relatifs à ces réformes, et a exposé comment elles aideraient à façonner et à affiner les futurs efforts de vérification de la conformité. Il a très justement remarqué que la lutte contre le dopage était en évolution constante et que les mécanismes des États parties pour s'attaquer au dopage devaient suivre cette évolution. À cet égard, la coordination avec d'autres systèmes de suivi de la conformité ferait l'objet de l'une des réformes clés.

21. Le Président a adressé ses sincères remerciements à tous les États parties pour leur présence, leur contribution et leur attention tout au long de la session. Concernant l'avenir, le Secrétariat a indiqué que la sixième session de la COP se tiendrait en septembre 2017.

22. Le Président a prononcé la clôture de la cinquième session.

Graham Arthur (Royaume-Uni)  
Rapporteur de la cinquième session de la Conférence des Parties  
30 octobre 2015